



Bulletin d'information

2025-2026

**ETABLISSEMENT PRIMAIRE  
VILLARS-LE-TERROIR –  
POLIEZ-PITTEL**

# Table des matières

1	BILLET DU DIRECTEUR.....	3
2	NOTRE ETABLISSEMENT.....	4
3	DIRECTION .....	6
4	Association Intercommunale de la Région d'Echallens .....	7
5	SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT & RÉFÉRENCES.....	8
6	SANTÉ SCOLAIRE .....	8
7	MÉDIATION .....	10
8	HARCÈLEMENT SCOLAIRE .....	11
9	DELEGUEES PROMOTION DE LA SANTE (PSPS).....	13
10	REFERENTE DURABILITE.....	13
11	SERVICE PPLS .....	13
12	PEMS : Pôle d'éducateurs en milieu scolaire.....	13
13	HORAIRES DES BÂTIMENTS.....	14
14	LISTE DES TÉLÉPHONES DES COLLÈGES .....	15
15	VACANCES SCOLAIRES 2025-2026 .....	16
16	DATES IMPORTANTES 25-26.....	17
17	INFORMATIONS DIVERSES .....	18

# 1 BILLET DU DIRECTEUR

Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves,

Nous voici devant une nouvelle rentrée qui nous l'espérons se déroule sereinement pour toutes et tous.

Au moyen de cette brochure, la Direction a le plaisir de porter à votre connaissance des informations importantes pour cette année scolaire. Nous espérons que vous y trouverez les renseignements nécessaires à la bonne compréhension et à la connaissance du fonctionnement de notre établissement scolaire de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet. De plus amples informations sont également disponibles sur notre site internet ([www.ep-villarspoliez.ch](http://www.ep-villarspoliez.ch)).

Pour nos élèves, nous mettons en place un cadre d'apprentissage avec un climat de travail serein où l'écoute, le respect et le partage sont omniprésents. L'école met en place les dispositifs nécessaires afin que chacun puisse trouver sa place en fonction de ses différences et difficultés propres.

La Direction a à cœur de garantir de bonnes relations entre les familles et l'école qui tiennent compte des particularités de chacun tout en assurant un traitement équitable dans tout l'établissement.

Tout en vous remerciant, chers parents, pour votre intérêt et votre collaboration, je vous adresse nos plus cordiales salutations et souhaite à vous, chers élèves, une année pleine de rencontres et de découvertes.

Pour le Conseil de direction

Julien Bertholet, Directeur

## **2 NOTRE ETABLISSEMENT**

L'Etablissement primaire de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet accueille environ 835 élèves de 1P à 8P, dans les 44 classes réparties dans 4 bâtiments scolaires différents.

Nous recevons des élèves provenant des communes suivantes : Bottens, Essertines-sur-Yverdon (Epautheyres, Nonfoux, La Robellaz), Jorat-Menthue (Montaubion-Chardonney, Villars-Tiercelin), Montilliez (Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand, Sughnens), Penthéréaz, Poliez-Pittet, Villars-le-Terroir, Vuarrens (Vuarrengel).

90 enseignant(e)s, 10 assistant(e)s à l'intégration, 3 secrétaires, 1 apprentie, 6 doyen-nes et 1 directeur œuvrent à la bonne marche de l'établissement. Un service de psychologie, de psychomotricité et de logopédie scolaire complète nos prestations.

### **Formation continue**

Chaque année, les enseignant(e)s suivent régulièrement des cours organisés à l'interne ou par la Haute Ecole Pédagogique afin d'augmenter leurs compétences et apporter de nouvelles pistes pour leur enseignement. Ces formations dont la moitié se déroule hors du temps scolaire représentent un nombre d'heures conséquent.

### **Elèves à besoins particuliers**

Tous les élèves n'apprennent pas au même rythme, ni de la même manière. Certains d'entre eux rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. L'école met en place les dispositifs nécessaires afin que chacun puisse trouver sa place en fonction de ses différences et difficultés propres. Elle tente d'apporter des réponses adéquates aux besoins de chacun. L'enseignant au sein de la classe régulière, soit par l'ajustement de ses pratiques professionnelles, soit par la différenciation de ses interventions pour mieux tenir compte de la diversité des élèves peut apporter une première série de mesures.

La pédagogie différenciée fait en sorte que l’élève en difficulté puisse retrouver confiance. Certains élèves requièrent une prise en charge particulière : les élèves allophones, les élèves rencontrant des difficultés scolaires ou relationnelles importantes, les élèves qui souffrent d’un trouble. Dans ces cas, des mesures diverses peuvent être mises en place au sein de l’établissement :

Ces projets de pédagogie différenciée intégrative sont élaborés notamment avec une enseignante spécialisée. Ces projets visent, si possible, au maintien des élèves dans une classe ordinaire et peuvent se faire sous diverses formes : soutien en lecture, action socio-éducative ou regroupement d’élèves dans l’un de nos cinq Espaces Ressources.

## **Aménagements**

Lorsqu’un élève présente des difficultés persistantes dans ses apprentissages, des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place dans le cadre de la classe afin de lui apporter le soutien nécessaire. Un document est complété, selon les observations des divers intervenants et suit l’élève dans sa scolarité.

Les aménagements pédagogiques ont pour but de :

- Prendre en compte les difficultés de l’élève et les reconnaître.
- Permettre à l’élève d’atteindre les objectifs du PER.
- Permettre à l’élève d’aller à l’essentiel, de porter ses efforts sur les connaissances et les mécanismes à acquérir.
- Aider l’élève à maintenir son estime de lui-même, sa confiance en ses propres compétences ainsi que sa motivation.
- Permettre à l’élève de vivre des situations de réussite.

Les aménagements pédagogiques ne touchent ni aux objectifs ni aux barèmes de l’évaluation. Ainsi les résultats obtenus, grâce aux aménagements mis en place, ont une valeur standard et donnent les mêmes droits à l’élève en termes d’orientation/promotion.

### **3 DIRECTION**

#### **Contacts**

**Etablissement primaire Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet**

**Ch. de Champ-Court 2**

**1040 Villars-le-Terroir**

**Tél. 021/338.05.00**

**Horaires d'ouverture du secrétariat :**

- 7h30 à 11h45 et 13h15 à 16h30**

Le secrétariat est fermé le mercredi après-midi.

**E-mail : [ep.villars-poliez@vd.ch](mailto:ep.villars-poliez@vd.ch)**

**Site internet : [www.ep-villarspoliez.ch](http://www.ep-villarspoliez.ch)**

#### **DIRECTEUR**

Julien Bertholet

#### **DOYENNES**

Valérie Chambettaz, Doyenne 1-4P POP – VLT

Mélissa Dewarrat, Doyenne 1-6P ESS et 5-6P VLT

Sophie Christeler, Doyenne 5-6P POP et soutien pédagogique

Nathalie Wassmer, Doyenne 1-6P BOT

- Remplacements et activités spéciales**

Judith Martinot, Doyenne 7-8P

Gilles Imboden, Doyen organisation générale et planification

#### **SECRETARIAT**

Clarence Pasche

Réane Fardel

Sabine Villard

Auriane Perrin, apprentie

## 4 Association Intercommunale de la Région d'Echallens

### **PRESENTATION**

Le périmètre de l'ASIRE s'étend sur 26 communes, à savoir Assens, Bettens, Bercher, Bioley-Magnoux, Bottens, Boulens, Donneloye, Echallens, Essertines-sur-Yverdon, Etagnières, Fey, Goumoëns, Jorat-Menthue, Montanaire, Montilliez, Ogens, Oppens, Oulens-sous-Echallens, Orzens, Pailly, Penthéréaz, Poliez-Pittet, Rueyres, Saint-Barthélemy, Villars-le-Terroir et Vuarrens.

L'ASIRE est en charge des bâtiments, du mobilier solaire, de la cantine, des transports, de la surveillance des élèves (restaurant scolaire, bâtiments et bus) ainsi que des activités parascolaires (études surveillées et cours facultatifs). Pour toutes questions relatives à ces sujets, merci de prendre contact directement avec eux.

### **ADRESSE**

Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens

Direction administrative et opérationnelle

Rte d'Echallens 21

1041 Poliez-Pittet

Tel. 021/544.27.62

*E-mail : [secretariat@asire.ch](mailto:secretariat@asire.ch)*

Site internet : [www.asire.ch](http://www.asire.ch)

### **Direction opérationnelle**

Jean-Michel Jacquemet, Directeur administratif

Sandra Farinelli, Assistante de direction et parascolaire

Philippe Moccand, Responsable bâtiments

Emilie Willen, Secrétaire administrative et responsable transports

Véronique Henchoz, Secrétaire comptable

Nathalie Rumley, Collaboratrice financière

## 5 SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT & RÉFÉRENCES

### BIBLIOTHÈQUE

**Centres de documentation scolaire de Court-Champ à Echallens et des 7 Fontaines à Bercher.**

**Bibliothécaire responsable : Dolores Rodriguez**

**Tél. Echallens 021/316.30.90 (mardi-jeudi-vendredi)**

**E-mail Echallens : bibliotheque.cdsc@vd.ch**

Tél. Bercher 021/557.02.89 (lundi-mercredi)

**E-mail Bercher : alison.swan@vd.ch**

## 6 SANTÉ SCOLAIRE

### INFIRMIERE SCOLAIRE

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les enfants et leur famille.

L'infirmière scolaire propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être.

Spécialisé·e·s en santé communautaire, les infirmières et infirmiers offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des enfants et des adolescents dans une visée inclusive.

**Contact : Véronique Kissling**

Tel. 079/159.07.08

**E-mail : servicesante.epvp@avasad.ch**

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité PSPS (Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire)

Pour en savoir plus : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires>

## Offre de prestations

- Soins personnalisés, écoute et soutien
- Evaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, en situation de handicap)
- Participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école (équipe PSPS)
- Mise en œuvre de la vaccination scolaire par délégation du médecin cantonal
- Information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire

## MEDECIN SCOLAIRE

- Dresse **Alexandra Favaro**

## DENTISTE SCOLAIRE

Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud

*E-mail : [servicedentairescolaire@asire.ch](mailto:servicedentairescolaire@asire.ch)*

Tél. 076/817.13.30



## 7 MÉDIATION

Dans le cadre des mesures prises par le DEF (Département de l'enseignement et de la formation professionnelle) pour lutter contre les problèmes posés par les drogues, et d'une manière plus générale pour aider à surmonter des problèmes conflictuels et existentiels qui surgissent durant l'enfance ou à l'adolescence, des enseignants médiateurs ont été formés. Ils s'occupent des problèmes relationnels, reçoivent, informent et conseillent les parents.

### Contact

Tél. 021/338.05.00 (secrétariat)

### Médiatrices

Aline Rose

*E-mail : [aline.rose@edu-vd.ch](mailto:aline.rose@edu-vd.ch)*

Mélody Carrier-Guillomet

*E-mail : [melody.carrierguillomet@edu-vd.ch](mailto:melody.carrierguillomet@edu-vd.ch)*

Zoé Boutenel

*E-mail : [zoe.boutenel@edu-vd.ch](mailto:zoe.boutenel@edu-vd.ch)*

## 8 HARCÈLEMENT SCOLAIRE



### « Méthode de la préoccupation partagée » pour intervenir lors de situation de harcèlement-intimidation entre élèves

L'Etablissement de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet se soucie depuis de nombreuses années du bien-être des élèves et de la promotion d'un climat d'établissement serein, propice à un apprentissage de qualité.

Comme les autres établissements du canton, notre école peut toutefois être le théâtre de situations de harcèlement-intimidation qui se manifestent par des actions répétées d'un groupe d'élèves sur un·e élève.

Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement, une équipe de professionnel·le·s spécialement formée à la « Méthode de la préoccupation partagée » intervient régulièrement dans l'établissement. Cette équipe se nomme « Flash » et se présentera ainsi aux élèves.

Cette méthode bienveillante et non-blâmante consiste à rencontrer plusieurs fois tout·e élève pouvant aider à améliorer la situation lors d'entretiens qui sont reconduits jusqu'à ce que la dynamique inappropriée du groupe ait pris fin.

Votre enfant pourrait être amené·e à participer à un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent sur aucune sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés ni aux élèves ni à vous-même. Toutefois, et quand la situation le nécessite, un retour est donné aux parents.

Dans certaines situations graves, d'autres mesures peuvent pourraient être décidées par la Direction.

Davantage d'informations se trouvent sur le site de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) qui déploie le dispositif cantonal :

(<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves/>) .

Pour de plus amples explications sur le harcèlement et la méthode, vous pouvez visionner un capsule vidéo de l'unité PSPS via le QRcode ci-dessous.



## **9 DELEGUEES PROMOTION DE LA SANTE (PSPS)**

**Le Conseil d'Etat a créé un réseau de « délégués de santé ». Ces délégués sont chargés de coordonner toutes les mesures de prévention prises dans le cadre scolaire. Ces mesures s'adressent aux élèves de l'établissement.**

Cette tâche est confiée à : Mmes **Manon Coudray** et **Céline Lecoultrre**, enseignantes en 7-8P de notre établissement.

## **10 REFERENTE DURABILITE**

Des référents durabilité sont formés pour faire avancer des projets en lien avec cette thématique dans les établissements scolaires vaudois.

Cette tâche est confiée à : Mme **Maryline Breton**, enseignante 3-4P de notre établissement.

## **11 SERVICE PPLS**

***Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire***

**Pour toute nouvelle demande de consultation : Secrétariat Moudon (Fondation Mérine).**

Horaires :

- **Lundi, mardi et jeudi : 8h30-11h30 / 14h-16h30,**
- **Mercredi et vendredi : 8h30 - 11h30**

**Tél. 021/557.95.59**

## **12 PEM\$ : Pôle d'éducateurs en milieu scolaire**

Suite à la mise en place cantonale du concept 360°, visant l'école pour tous, des pôles de compétences socio-éducatifs en milieu scolaire (PEMS) ont été mis sur pied. L'équipe PEM\$ rattachée à la Fondation Cherpillod, composée de quatre éducateurs en milieu scolaire (ESS), intervient dans les onze établissements scolaires primaires et secondaires de la région Broye et Gros de Vaud.

**Référente pour VLT-POP : Mme Angélique Freymond**

## 13 HORAIRES DES BÂTIMENTS

Ces horaires se trouvent également sur notre site internet, qui sera mis à jour si besoin, merci de vous y référer : [www.ep-villarspoliez.ch](http://www.ep-villarspoliez.ch).

		<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<b>Essertines</b>		8h45 – 12h05	13h55 – 15h25
<b>Poliez-Pittet</b>	<b>1P-6P</b>	8h40 – 12h00	13h45 – 15h15
	<b>7P-8P</b>	8h40 – 12h00	13h00 – 15h15
<b>Villars-le-Terroir</b>	<b>1P-6P</b>	8h20 – 11h40	13h30 – 15h00
	<b>7P-8P</b>	8h20 – 11h40	12h45 – 15h00
<b>Bottens</b>		8h15 – 11h35	13h15 – 14h45

## Horaire : 1P - 2P

**1ère primaire** lundi, jeudi, vendredi : matin  
mardi : matin et après-midi

**2ème primaire** lundi, jeudi, vendredi : matin et après-midi,  
mardi, mercredi : matin

## 14 LISTE DES TÉLÉPHONES DES COLLÈGES

### *Téléphones*

<b>Essertines</b>	021 338 47 83
<b>Poliez-Pittet</b>	021 316 86 38
<b>Villars-le-Terroir</b>	021 338 04 98
<b>Bottens</b>	021 881 24 58

# 15 VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

## Lundi du Jeûne

- **Lundi 22 septembre 2025**

## Vacances d'automne

- **Du samedi 11 octobre 2025 au dimanche 26 octobre 2025**

## Vacances d'hiver

- **Du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026**

## Relâches

- **Du samedi 14 février 2026 au dimanche 22 février 2026**

## Vacances de Pâques

- **Du vendredi 3 avril 2026 au dimanche 19 avril 2026**

## Pont de l'Ascension

- **Du mercredi 13 mai 2026 au dimanche 17 mai 2026**  
(congé accordé le mercredi par le CET (Conseil des établissements de l'ASIRE))

## Lundi de Pentecôte

- **Lundi 25 mai 2026**

## Vacances d'été

- **Du samedi 27 juin 2026 au dimanche 16 août 2026**

## Site de l'état de Vaud :

<http://www.vd.ch/fr/themes/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires>

# 16 DATES IMPORTANTES 25-26

## Camps

8-12 septembre 25	Camp 6P POP2-POP3 aux Diablerets
15-19 septembre 25	Camp 4P BOT-VLT-ESS aux Diablerets
23-26 septembre 25	Camp 6P POP1 aux Diablerets
23-27 février 26	Camp ski 8P/POP aux Diablerets
2-6 mars 26	Camp ski 8P/VLT aux Diablerets
8-12 juin 26	Camp 6P VLT1-ESS1-ESS2 à Leysin
17-19 juin 26	Camp 4P POP au Sentier

## Fin semestres

16 janvier 26	Fin 1 <sup>er</sup> semestre 1-8P
5 juin 26	Fin 2 <sup>ème</sup> semestre 8P
12 juin 26	Fin 2 <sup>ème</sup> semestre 1-7P

## ECR

### 4P et 6P

Du 29 avril au 5 mai 26

### 8P

Du 28 au 30 avril 26

## Autres événements

29-30 mai 26	Festival classes POP et BOT
23 juin 26	Journée « Coup de balai »
25 juin 26	Promotions 8P

# 17 INFORMATIONS DIVERSES

## Lois et règlements, informations cantonales

<http://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/bases-legales-et-cahiers-des-charges/>

## Règlement interne de l'établissement

Disponible sur notre site internet, sous l'onglet vie scolaire/cadre légal et réglementaire.

## Vacances

Les dates des vacances sont indiquées à l'adresse : [www.vd.ch/autorites/departements/dxfc/vacances-scolaires/](http://www.vd.ch/autorites/departements/dxfc/vacances-scolaires/)

Il est demandé aux parents de se conformer aux dates fixées par le Canton et de ne pas demander à la Direction la faveur d'un départ anticipé ou d'une rentrée retardée. En effet, cette dernière autorité doit faire respecter ce calendrier selon les dispositions légales.

## Absences

Les parents sont tenus d'informer le secrétariat (7-8P) ou l'enseignant de toute absence de leur enfant avant le début des cours.

## Excuses

Pour des absences dues à la maladie, les parents ou les représentants légaux feront parvenir, le jour même du retour de l'enfant, une excuse écrite au maître de classe. Un certificat médical est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident excédant une semaine ou en cas d'absences répétées.

## Congés

Jusqu'à 6 demi-journées (2 demi-journées cumulables au maximum) de congé « Joker » peuvent être prises sur simple annonce au maître de classe via le formulaire de l'agenda (minimum 2 jours à l'avance).

Pour des congés d'une durée plus longue, elles sont à adresser par écrit (au minimum deux semaines en avance) à la Direction pour appréciation et décision. Le motif sera décrit de manière précise.

## **Changement d'adresse**

Les parents sont priés de signaler au secrétariat tout changement d'adresse, de situation familiale ou de numéro de téléphone. En cas de départ d'un élève, les parents avisent rapidement et par écrit la Direction, dès que la destination est connue.

## **Accident**

En cas d'accident pendant l'école, les parents voudront bien prendre contact avec leur assurance privée et avertir la Direction d'entente avec l'enseignant(e) concerné(e).

## **Responsabilité civile**

Les parents assurent eux-mêmes leur enfant contre tout dégât touchant à la responsabilité civile.

## **Appareils électroniques personnels (natel, MP3, montre connectée, ...)**

L'un des nombreux objectifs de l'école est de favoriser la concentration et la capacité d'apprentissage des élèves, ainsi que les échanges sociaux et ludiques entre pairs. Le chef du Département de l'enseignement et de la formation décide dès lors que :

- Les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits dans le périmètre de l'école durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps.
- Les objets doivent se trouver dans les affaires personnelles de l'élève de manière à ne pas être visibles.

Un non-respect de cette règle entraînera la confiscation de l'objet en question. Ce dernier ne sera restitué à l'élève qu'à la fin de la demi-journée d'enseignement.

## **Droit à l'image**

Au cours de cette année scolaire, dans le cadre de diverses sorties, visites et activités pédagogiques, votre enfant pourrait être photographié.

Il s'agit par exemple de photos de classes, de clichés à buts pédagogiques, de photos prises lors d'un camp ou d'une course d'école.

Ces photos seront utilisées exclusivement dans le cadre scolaire. Il se peut que certaines photos figurent sur des travaux que chaque élève prendra chez lui en fin d'année scolaire : cahier, panneau mural, diaporama, bande dessinée, etc.

En référence aux textes légaux en vigueur, notamment sur la protection des données et le droit à l'image, si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, nous vous remercions de le faire savoir par écrit à l'enseignant-e titulaire de la classe en début d'année scolaire via le formulaire ad hoc.

## **Armes**

Sont considérés comme tels et **strictement interdits** : couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes et factices, etc. Ces objets seront immédiatement confisqués et resteront à la disposition des parents auprès de la police.

## **Pantoufles**

Le port de pantoufles est obligatoire en classe. Indiquer le nom de l'enfant à l'intérieur.

## **Vêtements & objets perdus**

Les effets oubliés ou perdus sont à récupérer dans les lieux prévus à cet effet pour les grands sites de l'EP (armoires à l'entrée des bâtiments de POP interco et VLT). Pour les autres bâtiments, s'adresser au corps enseignant. Il n'existe pas d'assurance couvrant le vol dans les locaux scolaires.

## **Trajets à l'école en vélo**

L'utilisation du vélo reste sous la responsabilité des parents. Ce véhicule est à parquer exclusivement dans les abris prévus à cet effet aux abords des bâtiments et doit être muni d'un dispositif antivol.

## **Trottinettes, skate-boards, rollers ou chaussures à roulettes**

L'usage de trottinettes, de skate-boards ou de rollers n'est pas autorisé dans le périmètre scolaire, ceci dès l'arrivée de l'élève à l'école, jusqu'à son départ.

C'est pourquoi les trottinettes doivent être pliées, les skate-boards portés et les rollers déchaussés avant que les élèves ne pénètrent dans les cours d'école. En cas de non-respect de cette règle, l'objet sera confisqué et rendu uniquement aux parents par le corps enseignant.

## **Transports**

L'ASIRE étant en charge des transports, vous trouverez les informations nécessaires sur leur site [www.asire.ch](http://www.asire.ch).

Petit bus : Les élèves qui voudraient se rendre dans un autre lieu que leur domicile au moyen des transports scolaires sont priés de prendre contact avec le transporteur avant afin qu'il soit garanti un nombre de places suffisant.

Les élèves sont tenus de respecter la charte des transports et des bus (disponible sur le site de l'ASIRE, [www.asire.ch](http://www.asire.ch)).